



EVALUATION DES PERSONNELS

Constats / Analyse / Propositions

Jeudi 19 novembre s'est tenue une réunion sur l'inspection des personnels à l'IA.

Le SNUIPP était demandeur de ce groupe de travail sur l'évaluation des personnels. L'inspection est un temps fort de notre carrière : impact financier lié à la note donnée, questionnement de notre pratique professionnelle.

Les salaires étant bloqués depuis 5 ans, seules les promotions qui dépendent de la note obtenue lors de l'inspection permettent une amélioration du pouvoir d'achat. C'est pourquoi cette question devient centrale dans la carrière des collègues.

Beaucoup nous font part de leur ressenti négatif, de leur déception voire de leur souffrance lors de ces inspections. Ce moment est vécu comme très stressant, et cela semble concerner tout le monde, que l'inspection se passe « bien » ou pas.

- Stress avant : documents à remplir, fourchette de temps donnée au lieu d'une date précise, temps d'attente avant la visite différent selon les circonscriptions.
- Stress pendant : mon travail, mon implication vont-ils être reconnus ?
- Stress après : ma note va-t-elle me permettre d'obtenir une promotion au Grand Choix ou au Choix ? Ma note va-t-elle être en adéquation avec ce que j'ai perçu de l'entretien ? Que puis-je faire si je ne suis pas d'accord avec le jugement de mon IEN ?

La difficulté pour les collègues est de rebondir quand une inspection non-satisfaisante les a démotivés.

A l'heure où il est reconnu que noter les élèves a un impact négatif sur leurs résultats, ne serait-il pas temps de ne plus le faire pour leurs enseignants ?

Le lien étroit entre la note et l'inspection écrase la dimension formative de ce temps d'évaluation. A la suite d'une enquête datant de 2013, l'inspection générale du travail se questionnait sur l'inspection des enseignants : « l'énoncé du jugement est-il conciliable avec la relation de confiance nécessaire à l'accompagnement ? ».

A l'heure où les mots « bienveillance » et « explicite » sont dans toutes les bouches, il semble primordial que certaines postures d'inspecteur évoluent.

Faire de cette visite triennale un temps de réflexion et de mise à distance sur la pratique ouvrant des pistes d'évolution, un temps d'échange sur les difficultés rencontrées en toute confiance sans crainte d'être mal noté ou stigmatisé : voilà ce que devrait apporter une inspection bienveillante et tournée vers la formation.

Vous trouverez en page suivante l'analyse comparative du projet présenté par l'IA et en page 3 les propositions du SNUIPP.

Analyse comparative du projet présenté par l'IA

Déroulement de la carrière

Situation actuelle	Projet de l'IA	Analyse du SNUipp
Théoriquement, une visite de l'IEN tous les trois ans; en réalité, en moyenne, une visite tous les 4 ans 6 mois.	Une inspection tous les 5 ans.	En réalité, la moyenne des visites de l'IEN risque encore d'augmenter (6 ans, 7 ans?). Résultat : encore moins de temps d'évaluation, donc une évaluation qui sera encore plus déconnectée du réel.
Suite à l'inspection, une note est donnée, elle reste valable jusqu'à la prochaine visite de l'inspecteur.	Lors de l'inspection l'IEN vous donne une note en fonction d'une vitesse d'évolution parmi 4 possibles : Vitesse 1 : note = 0.5 point (0.1 par an pendant 5 ans) Vitesse 2 : note = 1 point (0.2 par an pendant 5 ans) Vitesse 3 : note = 1,5 point (0.3 par an pendant 5 ans) Vitesse 4 : note = 2 points (0.4 par an pendant 5 ans)	Résultat : Aucun changement du système de notation. Les critères selon lesquels l'IEN mettrait la vitesse 1, 2, 3 ou 4 ne nous ont pas été communiqués. La transparence n'est toujours pas de mise.
Bonification de 0.20 pour retard d'inspection à partir de la 4ème année sans inspection.	La 6ème année sans inspection, la note augmenterait donc en fonction de la vitesse précédemment attribuée : + 0,1 par an si vitesse 1 + 0,2 par an si vitesse 2 + 0,3 par an si vitesse 3 + 0,4 par an si vitesse 4	ATTENTION ! Cette modification a des impacts importants! - Avec ce nouveau système (une note moindre pour plus longtemps), les écarts se creuseraient encore un peu plus entre les bien notés et les mal notés. - Les retards sont le seul fait de l'IA, cela ne doit pénaliser personne. Or, dans ce système, les bonifications pour retard sont inégalement : de 0,1 à 0,4 par année de retard selon sa vitesse. - Que devient la grille de notation départementale qui, en fonction des échelons, encadre et limite les écarts de notes pour plus d'équité ?

Modalités de l'inspection

<p>Notice d'inspection préalable différente suivant les circonscriptions quant à la quantité de documents demandés.</p> <p>Visite de l'IEN dans la classe pour la très grande majorité des collègues suivi d'un entretien.</p>	<p>- 1ère inspection en T2 qui fixe la note de départ.</p> <p>- Inspections suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la visite en classe si l'IEN décide que cela est nécessaire en l'état de pratique de l'enseignant. • Ou plusieurs possibilités d'évaluation au choix du collègue : <ul style="list-style-type: none"> - Demander individuellement ou collectivement (en équipe) un entretien ciblé sur une pratique, un outil, un projet. - Demander une visite de l'IEN dans la classe centrée sur un point précis. - Demander une visite classique dans la classe. 	<p>Point négatif : on peut admettre qu'il soit bénéfique pour certains enseignants d'avoir une visite en classe sur décision de l'IEN, mais il est indispensable de s'assurer que les collègues, dans ce cas, ne soient pas stigmatisés comme « enseignants en difficulté » (ce qui paraît compliqué tant que l'évaluation reste attachée à la note).</p> <p>Point positif : plusieurs modalités d'évaluation sont envisagées. Le collègue revient au cœur du dispositif (mais encore faut-il s'assurer que ce choix soit proposé à <u>tous</u> les collègues).</p>
--	--	---

PROPOSITIONS DEFENDUES PAR LE SNUIPP

Nationalement le SNUipp-FSU revendique la suppression de la notation des enseignants.
Nous pensons que l'évaluation de nos pratiques grâce à une note est obsolète, déconnectée de la réalité, injuste et décourageante pour nombre d'entre nous.
Cette revendication n'a toujours pas abouti et les notations sont pratiquées dans tous les départements.

Dans ce contexte, le SNUIPP fait les propositions suivantes :

1- POUR UNE EVALUATION FREQUENTE

Maintien de l'évaluation tous les 3 ans

2- POUR UN BAREME PLUS EQUITABLE

- Minimiser l'importance de la note en modifiant le barème actuel : $AGS + Note$
pour le nouveau barème suivant : **$2 \times AGS + note$** .
(AGS = Ancienneté Générale de Service)
- En cas de retard d'inspection : nous demandons 0.4 point supplémentaire par année de retard au-delà de 3 ans.
- Appliquer un correctif de la cadence d'avancement :
Chaque échelon passé à l'ancienneté = 1 point de bonification par échelon
Chaque échelon passé au choix = 0.5 point de bonification par échelon
Chaque échelon passé au grand choix = 0 point de bonification

3- POUR UNE GRILLE DE NOTATION QUI ENCADRE ET LIMITE

La grille de notation doit être conservée : notes minimales et maximales pour un échelon donné.

4- POUR UNE EVALUATION FORMATIVE

- Harmoniser les pratiques d'inspection au niveau départemental : critères observés, documents préparatoires, date de venue de l'IEN qui doit être annoncée de manière précise.
- Instaurer un climat serein et bienveillant. Cette évaluation formative doit conduire à la reconnaissance du travail fourni, à renforcer la motivation, à faire réussir les élèves, à dynamiser la pratique et les gestes professionnels. L'échange entre enseignant et IEN doit être une relation de confiance basée sur un respect et une reconnaissance mutuelle.
- Prendre en compte le travail en équipe.
- Impliquer l'enseignant dans son processus d'évaluation : accompagnement plus régulier, accès aux avancées de la recherche.
- Répondre aux besoins de l'enseignant dans son développement professionnel : lier solidement inspection et formation continue.

